



Décision du Président n°2024 CST 001

Thème : Culture

Objet : Demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles et à la Bibliothèque nationale de France pour le signalement du fond ancien de la Médiathèque intercommunale du Briançonnais

Pôle : Cohésion Sociale et Territoriale

Contexte :

Le ministère de la Culture a lancé un appel à projets national « Patrimoine écrit des bibliothèques », destiné à mieux faire connaître le patrimoine écrit des bibliothèques et à soutenir les actions de conservation, signalement et valorisation menées par les collectivités territoriales.

Cet appel à projets soutient les projets exemplaires concernant les collections patrimoniales des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Le ministère de la Culture alloue une subvention aux porteurs de tels projets.

La Ville de Briançon a cédé temporairement un fonds ancien remarquable à la Médiathèque intercommunale du Briançonnais. Il est composé de 13 353 ouvrages sélectionnés par Aristide Albert à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle pour constituer une bibliothèque de lecture publique. 80 % d'entre eux sont antérieurs à 1880, et 90 % sont entrés par dons ou legs. Le total des volumes antérieurs à 1830 s'élève à 5 182 ouvrages.

Pour faire connaître et faire vivre ce fonds, la première étape est de le référencer au niveau national. En effet, par leur nature, ces ouvrages s'apparentent à une collection patrimoniale et peuvent être référencés sur le Catalogue collectif de France.

Le signalement qui permet d'intégrer les données au catalogue collectif de France passe par le catalogue de chaque exemplaire sur une base de données numérique.

Cette action nécessite l'embauche d'une personne spécialisée dans le catalogue de fonds ancien pour un contrat à durée déterminée de 14 mois, sous la responsabilité directe de la directrice de la Médiathèque et sous la supervision scientifique et technique du responsable des Archives municipales de Briançon.

Cette opération est éligible à l'appel à projet « Patrimoine écrit des bibliothèques » du ministère de la Culture ainsi qu'à une subvention de la Bibliothèque nationale de France.

À cet effet, le dépôt d'un dossier de demande de subventions de fonctionnement pour la Médiathèque du Briançonnais auprès de la Direction régionale des affaires culturelles et auprès de la Bibliothèque nationale de France fait l'objet de cette décision du Président.

Ceci exposé :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** la décision préfectorale n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président pour « solliciter les demandes de subventions, participations et signer les conventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics y afférant relatives aux opérations de fonctionnement » ;
- VU** la délibération du Conseil municipal de la Ville de Briançon n° DEL 2022.12.14/200 du 14 décembre 2022 confiant la conservation et la gestion des fonds patrimoniaux à la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT La volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais de valoriser le patrimoine écrit ;

CONSIDÉRANT La volonté conjointe du ministère de la Culture et de la Bibliothèque nationale de France d'unir leurs efforts pour parachever le signalement des fonds patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT le plan de financement 2024-2025 suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaire net mensuel pour un agent en CDD	1 800,00 €	DRAC PACA 60 %	28 860 €
Salaire chargé sur 14 mois	48 100 €	Bibliothèque nationale de France 20 %	9 620 €
		Autofinancement 20%	9 620€
Total	48 100 €	Total	48 100 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De solliciter des subventions de fonctionnement selon le plan de financement 2024 ci-dessus et en référence à la fiche de poste en annexe, auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Bibliothèque nationale de France, pour la Médiathèque intercommunale du Briançonnais.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **23 JAN. 2024**

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication **23 JAN. 2024**

Date de Transmission en Préfecture :

23 JAN. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024



1 rue Aspirant Jan - BP 28
05105 Briançon cedex

04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr

Le Président

AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024

M^{me} Bénédicte LEFEUVRE
Directrice régionale
Direction régionale des Affaires culturelles de
Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, boulevard du roi René
13617 Aix-en-Provence Cedex 1

Briançon, le **23 JAN. 2024**

Réf : MV/CPa – 2024/037
Affaire suivie par Corinne Parmentier

Objet : Demande de subvention pour le signalement du fond ancien de la Médiathèque intercommunale du Briançonnais

oui

Madame,

Le ministère de la Culture a lancé un appel à projets national « Patrimoine écrit des bibliothèques », destiné à mieux faire connaître le patrimoine écrit des bibliothèques et à soutenir les actions de conservation, signalement et valorisation menées par les collectivités territoriales.

La Médiathèque de Briançon détient un fonds patrimonial, composé de 13 353 ouvrages sélectionnés par Aristide Albert à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle pour constituer une bibliothèque de lecture publique. Le total des volumes antérieurs à 1830 s'élève à 5 182 ouvrages. Pour faire connaître et faire vivre ce fonds, la première étape sera de le référencer au niveau national. Cette opération est éligible à l'appel à projet « Patrimoine écrit des bibliothèques » du ministère de la Culture.

A ce titre, j'ai l'honneur de solliciter une subvention de fonctionnement 2024 de 28 860 € pour cet établissement.

Vous trouverez en pièces jointes les documents nécessaires à l'instruction du dossier

Les services communautaires restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.


Arnaud MURGIA
Maire de Briançon,
Vice-Président du Département des Hautes-Alpes



AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024



Médiathèque intercommunale du Briannonnais
Demande de subvention pour le signalement du fond ancien
Plan de Financement

Dépenses	
Libellé	Montant
Salaire net mensuel pour un agent en CDD	1 800,00 €
Salaire chargé sur 14 mois	48 100,00 €
TOTAL	48 100,00 €

Recettes		
Libellé	Montant	Taux
DRAC PACA - DGD Patrimoine écrit des bibliothèques	28 860,00 €	60%
Bibliothèque nationale de France - Action de coopération régionale	9 620,00 €	20%
Autofinancement	9 620,00 €	20%
TOTAL	48 100,00 €	

23 JAN. 2024

Briançon, le

la Communauté de communes du Briannonnais

le Président
M. Arnaud MURGIA



AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024

AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024

Contexte

La Communauté de communes du Briançonnais et la Ville de Briançon engagent un chantier de signalement du fonds patrimonial Aristide Albert. Cette opération est soutenue par la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que la Bibliothèque nationale de France.

Afin de réaliser ce projet, la communauté de communes du Briançonnais recrute un.e chargé.e d'opération de signalement et catalogage des fonds patrimoniaux.

Missions principales

Mise en œuvre du programme régional de signalement et de catalogage livres en mains des fonds imprimés antérieurs à 1830. L'opération consiste au catalogage de 5182 volumes :

- Catalogage au format UNIMARC dans le SIGB Orphée de la bibliothèque ;
- Participation à la cotation du fonds signalé ;
- Corriger ou ajouter si besoin les notices complémentaires existantes dans le catalogue et les localiser ;
- Procéder si besoin à la cotation et au reconditionnement des documents ;
- Préparer le versement des notices cataloguées dans la base patrimoine du CCfr et dans d'autres bases.

Activités secondaires

- Communication régulière de l'avancée des opérations de signalement à l'équipe projet constituée de la bibliothèque de conservation et de la Bibliothèque départementales des Hautes Alpes ;
- Participation aux réunions de cadrage et de suivi avec l'équipe projet tout au long des opérations.

Compétences requises

- Connaissances en bibliothéconomie, fonds ancien ;
- Maîtrise des techniques d'inventaire et d'informatisation des fonds/collections ;
- Maîtrise des outils bureautiques, notamment des logiciels professionnels utilisés en bibliothèque (la connaissance d'Orphée est un plus) ;
- Maîtrise des normes de catalogage appliquées au livre ancien (UNIMARC).

Profil

- Formation supérieure dans le domaine du patrimoine, connaissance du contexte des bibliothèques et des problématiques des fonds patrimoniaux et des livres anciens ;
- Bonne culture en histoire, histoire culturelle et histoire du livre ; connaissance du latin et de la paléographie ;
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation et de la communication.

AR Prefecture

005-240500439-20240123-DP2024CST001-DE
Reçu le 23/01/2024

Conditions d'emploi

CDD de 14 mois : prise de poste à partir de septembre 2024

Temps complet, travail du lundi au vendredi

Poste basé à Briançon

Mission placée sous la responsabilité de la directrice de la Médiathèque et sous la conduite du responsable des Archives municipales de Briançon

Rémunération : 1800 euros net / mois